

Formation travail en hauteur et port du harnais sur site équipé ou non équipé

0Harnais

Sécurisez les interventions en hauteur de vos salariés grâce à une formation pratique au port du harnais sur site équipé. En une journée, les participants apprennent à contrôler leurs EPI antichute, régler correctement leur harnais, se connecter aux points d'ancrage ou lignes de vie existants et se déplacer en maintenant une protection permanente contre les chutes.

Présentiel - Synchrone

Avant de préparer une intervention, consultez notre checklist des 10 vérifications essentielles avant un travail en hauteur.

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :

- réduire les risques de chute de hauteur et les accidents liés à une mauvaise utilisation des équipements antichute ;
- contribuer au respect de ses obligations en matière d'information, de formation et de prévention des risques professionnels ;
- développer l'autonomie des salariés amenés à utiliser un harnais sur un site équipé ;
- harmoniser les pratiques de contrôle, de réglage, de connexion et de déplacement en hauteur ;
- améliorer la détection et le signalement des EPI antichute défectueux ou inadaptés ;
- renforcer la culture de prévention et le respect des procédures de sécurité sur les chantiers et sites industriels ;
- sécuriser les interventions afin de limiter les arrêts de travail, les dommages matériels et les interruptions d'activité.

Les + métier

Formation travail en hauteur et port du harnais à Lyon : contrôle des EPI, réglage du harnais et déplacements sécurisés sur site équipé.



Public Visé

Cette formation s'adresse à toute personne amenée à réaliser occasionnellement ou régulièrement des travaux en hauteur nécessitant le port d'un harnais antichute : salariés, agents, intérimaires, artisans ou travailleurs indépendants intervenant sur un site équipé de points d'ancrage ou de lignes de vie ; personnels de maintenance, techniciens, installateurs, monteurs, opérateurs, agents d'entretien et professionnels du bâtiment ou de l'industrie ; participants débutants ou expérimentés devant acquérir ou formaliser les bonnes pratiques d'utilisation des EPI antichute. Cette formation ne s'adresse pas aux personnes chargées de concevoir, d'installer ou de vérifier réglementairement les dispositifs d'ancrage et les lignes de vie.



Pré Requis

- Aucun prérequis technique ni expérience préalable du travail en hauteur n'est exigé.
 - Être amené à utiliser un harnais antichute dans le cadre de son activité professionnelle.
 - Comprendre les consignes de sécurité et les instructions transmises pendant la formation.
 - Présenter un état de santé compatible avec le travail en hauteur et le port d'un harnais. L'employeur s'assure que le participant bénéficie du suivi individuel de santé correspondant à son poste de travail.
 - Porter une tenue de travail adaptée et des chaussures de sécurité pour la réalisation des exercices pratiques.
- La réglementation ne prévoit pas systématiquement un certificat médical spécifique intitulé « aptitude au travail en hauteur ». Le suivi dépend du poste et des risques auxquels le salarié est exposé ; un examen médical d'aptitude est notamment prévu dans certaines situations particulières

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

identifier les risques liés au travail en hauteur et les situations susceptibles de provoquer une chute ;
appliquer les principes généraux de prévention en privilégiant les protections collectives avant le recours aux équipements de protection individuelle ;
reconnaître les principaux équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur et sélectionner ceux adaptés à l'intervention ;
effectuer le contrôle visuel avant utilisation du harnais, des longes, des connecteurs et des antichutes, puis signaler toute anomalie ;
mettre en place, régler et contrôler correctement un harnais antichute ;
se connecter et se déplacer en sécurité sur les points d'ancrage et lignes de vie préalablement identifiés et autorisés, en maintenant la continuité de protection ;
prendre en compte le facteur de chute, le tirant d'air et le risque pendulaire, puis appliquer les consignes d'alerte et de secours prévues sur le site.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260902

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Parcours pédagogique

1. Prévention des risques liés au travail en hauteur

- Définition du travail en hauteur et identification des principales situations à risque.
- Conséquences humaines, matérielles et organisationnelles d'une chute.
- Principes généraux de prévention.
- Priorité aux protections collectives avant le recours aux équipements de protection individuelle.
- Responsabilités de l'employeur et obligations du salarié.
- Analyse de l'environnement et des conditions d'intervention.
- Repérage des accès, obstacles, ouvertures, zones fragiles et risques de chute d'objets.
- Vérification des conditions météorologiques lorsque l'intervention est réalisée à l'extérieur.
- Balisage et sécurisation de la zone de travail.
- Prise en compte des consignes et procédures internes du site.
- Présentation du harnais antichute et de ses composants.
- Longes de retenue, de maintien au travail et d'arrêt de chute.
- Absorbateurs d'énergie, connecteurs et antichutes mobiles ou à rappel automatique.
- Casques et équipements complémentaires.
- Choix des équipements en fonction de la situation de travail.
- Identification et traçabilité des EPI.
- Lecture des marquages, étiquettes et notices fabricants.
- Contrôle visuel et fonctionnel du harnais, des longes, des connecteurs et des antichutes.
- Repérage des défauts, déformations, coupures, usures et détériorations.
- Mise à l'écart et signalement d'un équipement défectueux ou ayant arrêté une chute.
- Conditions de stockage et d'entretien.
- Composition d'un système individuel de protection contre les chutes.
- Notions de retenue, de maintien au travail et d'arrêt de chute.
- Facteur de chute.
- Tirant d'air et hauteur libre nécessaire sous l'utilisateur.
- Effet pendulaire.
- Limitation de la hauteur de chute.
- Choix du dispositif de liaison adapté.
- Identification des points d'ancrage et lignes de vie préalablement désignés et autorisés.
- Lecture des consignes d'utilisation.
- Choix du point de connexion approprié.
- Connexion et déconnexion en sécurité.
- Maintien permanent de la continuité de protection.
- Limites d'utilisation des installations mises à disposition.
- Vérification des EPI avant utilisation.
- Mise en place, réglage et contrôle croisé du harnais.
- Connexion des longes, connecteurs et antichutes.
- Déplacements horizontaux et verticaux sur une zone équipée.
- Franchissement d'obstacles et changement de point d'ancrage.
- Maintien de la protection pendant les déplacements.
- Identification et correction des pratiques dangereuses.
- Risques liés à la suspension prolongée dans un harnais.
- Conduite à tenir en cas de chute, d'incident ou de malaise.
- Alerte des secours internes et externes.
- Application des procédures prévues par l'entreprise.
- Nécessité d'une organisation permettant de secourir rapidement une personne suspendue.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active, progressive et centrée sur les situations professionnelles rencontrées par les participants. Les méthodes suivantes sont mises en œuvre :

- apports théoriques illustrés et contextualisés sur les risques de chute de hauteur, les principes de prévention et l'utilisation des EPI antichute ;
- méthode interrogative favorisant les échanges, le partage d'expérience et l'identification des pratiques à risque ;
- démonstrations commentées par le formateur : contrôle des équipements, mise en place et réglage du harnais, connexion aux

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mobilisés comprennent :

- une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran permettant la diffusion de supports visuels ;
- un support pédagogique illustré présentant les risques de chute, les principes de prévention et les règles d'utilisation des équipements antichute ;
- des documents techniques, notices fabricants, photographies, schémas et exemples de situations professionnelles ;
- une plateforme pédagogique ou une zone de travail sécurisée permettant la réalisation des exercices pratiques en hauteur ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260902



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

dispositifs d'ancrage ;

- apprentissage par la pratique au moyen d'exercices individuels et collectifs réalisés sur les équipements mis à disposition ;
- mises en situation professionnelles reproduisant les conditions d'une intervention en hauteur sur un site équipé ;
- analyse de situations dangereuses et recherche collective des mesures de prévention adaptées ;
- corrections immédiates, retours individualisés et répétition des gestes jusqu'à leur maîtrise.

Les séquences sont adaptées au niveau des participants, à leur activité professionnelle et aux caractéristiques du site ou de la plateforme pédagogique.

- des points d'ancrage et/ou lignes de vie préalablement identifiés, adaptés et autorisés pour les exercices ;
 - des harnais antichute de différentes tailles ;
 - des longes avec ou sans absorbeur d'énergie, antichutes mobiles ou à rappel automatique, connecteurs et dispositifs de liaison adaptés ;
 - du matériel de démonstration permettant d'identifier les défauts, détériorations et critères de mise au rebut des EPI ;
 - des grilles d'observation, questionnaires et supports d'évaluation théorique et pratique ;
 - la remise d'un support ou mémo pédagogique à chaque participant.
- Les équipements utilisés sont contrôlés, entretenus et adaptés aux exercices prévus. Le nombre de matériels mis à disposition permet à chaque participant de réaliser personnellement les manipulations et mises en situation.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de l'assiduité est assuré au moyen de :

- feuilles d'émargement signées par les participants et le formateur par demi-journée ;
- contrôle de la présence et de la participation active aux séquences théoriques et pratiques ;
- observation individualisée des participants lors des exercices de contrôle des EPI, de mise en place du harnais, de connexion et de déplacement en hauteur ;
- fiche de suivi ou grille d'évaluation renseignée par le formateur ;
- traçabilité des résultats aux évaluations théoriques et pratiques ;
- questionnaire de satisfaction complété en fin de formation ;
- remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation individuelle de fin de formation mentionnant les résultats obtenus.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés au travail en hauteur et à l'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes. L'intervenant dispose : d'une expérience professionnelle dans le travail en hauteur et l'utilisation des systèmes antichute ; d'une maîtrise des harnais, longes, absorbeurs d'énergie, connecteurs, antichutes, points d'ancrage et lignes de vie ; d'une connaissance de la réglementation applicable, des principes généraux de prévention et des recommandations techniques relatives aux EPI antichute ; des compétences nécessaires pour contrôler les exercices pratiques et corriger les comportements à risque ; d'une expérience pédagogique adaptée à la formation d'un public adulte.

□

Intervenant disposant d'une expérience dans la prévention des risques de chute de hauteur, le contrôle des EPI antichute, le réglage du harnais, l'utilisation des longes, connecteurs, antichutes, points d'ancrage et lignes de vie existantes sur site équipé.

Le formateur anime la formation à partir d'apports théoriques, de démonstrations techniques, d'exercices pratiques et de mises en situation adaptées aux interventions en hauteur sur site déjà équipé.



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- un questionnement oral et des échanges permettant de vérifier la compréhension des risques liés au travail en hauteur ;
- des mises en situation pratiques portant sur le contrôle avant utilisation des équipements, la mise en place et le réglage du harnais ;
- une évaluation pratique individualisée au cours de laquelle le participant doit se connecter et se déplacer en sécurité sur les dispositifs d'ancrage mis à disposition ;
- l'observation du respect des consignes, du maintien de la continuité de protection et de la prise en compte du tirant d'air, du facteur de chute et du risque pendulaire ;
- un questionnaire ou test théorique en fin de formation ;
- une correction collective et un bilan individualisé avec le formateur.

La validation repose sur la réussite des évaluations théoriques et pratiques selon les critères définis par EVINCEL. Une attestation de fin de formation mentionnant les résultats de l'évaluation des acquis est remise au participant.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle adaptée à l'effectif, équipée de tables, de chaises, d'une alimentation électrique et, selon l'organisation convenue, d'un écran ou vidéoprojecteur ; une zone d'exercices sécurisée, balisée et représentative des situations de travail rencontrées par les participants ; des accès autorisés aux installations nécessaires à la réalisation des exercices pratiques ; des points d'ancrage et/ou lignes de vie existants, préalablement identifiés et autorisés à l'utilisation, accompagnés de leurs notices et consignes d'utilisation ; des informations utiles relatives aux risques particuliers du site, aux conditions d'accès, au plan de prévention et aux procédures internes de sécurité ; une procédure d'alerte et de secours adaptée aux exercices en hauteur ainsi que les moyens permettant sa mise en oeuvre. Lorsqu'un système individuel d'arrêt de chute est utilisé, le travailleur ne doit pas rester seul et doit pouvoir être secouru rapidement. Les équipements habituellement utilisés par les salariés sur leur poste de travail, lorsque la formation doit porter sur ces matériels : harnais, longes, antichutes, connecteurs, casques ou autres EPI ; les notices, fiches d'identification et documents de suivi des équipements utilisés pendant la formation ; pour chaque participant, une tenue de travail adaptée, des chaussures de sécurité, des gants et un casque avec jugulaire lorsque l'environnement ou l'évaluation des risques l'exige ; un interlocuteur connaissant les installations et habilité à autoriser l'accès aux différentes zones de pratique. Le client doit notamment préciser les points d'ancrage, les dispositifs d'amarrage et leurs modalités d'utilisation. Un système individuel d'arrêt des chutes associe nécessairement un point d'ancrage, un harnais antichute et un élément de liaison adapté. Les équipements pédagogiques complémentaires fournis par EVINCEL et ceux restant à la charge du client sont précisés dans la convention de formation.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de favoriser leur accès à la formation dans les meilleures conditions possibles.

Les participants sont invités à signaler leurs besoins lors de l'inscription afin que le référent handicap puisse examiner, avec eux et leur employeur, les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles envisageables.

Cette formation comprend des exercices pratiques nécessitant notamment le port d'un harnais, la manipulation d'équipements antichute, des déplacements et, selon la configuration retenue, un accès à une zone de travail en hauteur. La compatibilité des exercices avec les capacités du participant doit donc être étudiée avant la session, sans exclusion automatique.

Les adaptations peuvent notamment porter sur :

- l'accessibilité des locaux et de la zone pratique ;
- l'aménagement des horaires, des pauses ou du rythme de formation ;
- l'adaptation des supports et des modalités d'évaluation ;
- l'accompagnement humain ou technique ;
- l'aménagement des exercices pratiques, lorsque celui-ci reste compatible avec les objectifs pédagogiques et les exigences de sécurité.

Lorsque les adaptations nécessaires ne peuvent pas être mises en oeuvre sans compromettre la sécurité du participant ou les compétences attendues, EVINCEL recherche une solution adaptée ou oriente la personne vers un organisme ou un partenaire spécialisé.

Pour les formations réalisées dans les locaux du client, celui-ci veille à l'accessibilité des locaux, des sanitaires, des circulations et de la zone d'exercices.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260902



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Durée

7.00 Heures **1** Jour 2 à 10 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 0Harnais-20260902

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427